



## Cours pour détenteur-trice-s de CPT

### Cours 1 : cours d'introduction pour détenteur-trice-s de CPT

Le cours d'introduction concernant les chiens de protection des troupeaux (CPT) est recommandé pour les détenteur-trice-s de chiens qui souhaitent les faire reconnaître comme CPT selon l'art. 10d OChP. Ce cours permet de se familiariser avec les principes de la formation des CPT et aborde des thèmes liés à la gestion des conflits lors de l'utilisation de CPT.

<b>Date :</b>	Jeudi 20 novembre 2025 de 9h00 à 16h15
<b>Lieu :</b>	Château de Vaulruz, Le Château 1, 1627 Vaulruz FR
<b>Responsables du cours :</b>	François Meyer, AGRIDEA ( <a href="mailto:francois.meyer@agridea.ch">francois.meyer@agridea.ch</a> ) Ueli Pfister, AGRIDEA ( <a href="mailto:ulrich.pfister@agridea.ch">ulrich.pfister@agridea.ch</a> )
<b>Référence :</b>	25.340 A
<b>Objectifs :</b>	Les participants apprennent : <ul style="list-style-type: none"><li>• les bases juridiques concernant la formation et la détention des chiens, en particulier des chiens de protection des troupeaux ;</li><li>• le développement du chien et thèmes importants dans la formation des chiens de protection des troupeaux en fonction des phases de développement ;</li><li>• les besoins des CPT en tant qu'êtres sociaux. Socialisation des CPT avec les humains, leurs congénères et le troupeau ;</li><li>• l'Analyse du comportement observé et connaissance des processus d'apprentissage ;</li><li>• la gestion des conflits et prévention des accidents lors de l'utilisation de CPT et obligations et tâches associées pour les détenteurs de CPT ;</li><li>• l'acquisition d'un chien de protection des troupeaux.</li></ul>
<b>Public :</b>	Agriculteur-trice-s intéressé-e-s par les chiens de protection des troupeaux reconnus conformément à l'art. 10d. OChP ou souhaitant former et détenir de tels chiens

## Jeudi 20 novembre 2025

<b>09.00</b>	<b>Accueil, café, croissants</b>
<b>09.30</b>	Début du cours
	Le chien : un être social doté de capacités et d'exigences
	Bases juridiques concernant la détention et l'utilisation de chiens de protection de troupeaux reconnus
	La gestion des conflits
<b>12.00</b>	<b>Repas de midi</b>
<b>13.00</b>	Socialisation et adaptation : phases de développement et capacité d'apprentissage des chiens de protection des troupeaux
	Bien-être
	Les trois situations de vie : étable, pâturage, alpage
	Acquisition d'un chien : ouvrez l'œil lors de l'achat !
	L'évaluation d'aptitude à la protection des troupeaux
<b>16h15</b>	<b>Fin</b>

### Informations pratiques

#### Tarif du cours

La participation à ce cours est gratuite pour les agriculteurs domiciliés en Suisse. Les frais annexes tels que les repas sont à la charge des participants.

#### Inscription

[25.340 A](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur [www.agridea.ch/termes-et-conditions](http://www.agridea.ch/termes-et-conditions)

#### Informations

+41 21 619 44 06

[cours@agridea.ch](mailto:cours@agridea.ch)